

# Vos questions pour le Conseil Municipal du Mercredi 8 Juin 2022

## Sécurité

1. Vous avez mis récemment une signalétique « participation citoyenne » notamment dans la rue Lamendin. Ceci est une très bonne chose en terme de sécurité pour encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Avez-vous eu depuis cette mise en place des retombées positives en terme de prévention de la sécurité. Envisagez-vous d'étendre cette signalétique aux autres entrées et sorties de la commune ?

Concernant la signalétique « Participation citoyenne » qui est apparue notamment rue Lamendin, une fois la convention dûment signée la dite signalétique sera déployée aux entrées de ville. Autre information, la signature de la convention est prévue le 22 juin donc le dispositif sera réellement implanté sur la commune et les référents seront reçus au commissariat d'Hénin Beaumont.

## Communication

1. Pourquoi le podium de la ville n'a été monté que fin mai pour vérification et passage d'expert (quelques jours avant la demande d'installation) alors que vous êtes informés des kermesses dans les écoles depuis le début du mois d'avril ? Cela aurait évité de devoir chercher en urgence et en catastrophe un podium à emprunter ... ..

Vous nous interpellez sur la présence du podium pour la kermesse des écoles. Je vous confirme que toutes les écoles élémentaires, qui en a fait la demande, peut disposer d'un podium.

Intervention de Mme TAHAR-CHAOUCH : Vous n'avez pas répondu à la question, il y a une grosse différence entre ce que Mme LEFEBVRE a dit et la question posée.

Réponse de Mr VASSEUR : L'essentiel étant que les écoles disposent d'un podium ce qui sera le cas.

Ce n'est pas la question, nous parlons ici de l'entretien du podium, du délai de vérification du podium et de l'anticipation de la demande.

Relecture de la question par Mr Vasseur – La finalité est que les écoles disposeront d'un podium. Mais la problématique du contrôle sera résolue pour l'année prochaine.

Intervention de Mr BOUYA : Mais c'est bien ça le problème c'est toujours revu pour la prochaine fois ou à la dernière minute.

Notre ressenti : La question posée est claire et compréhensive, mais ce qui ne semble pas le cas pour Madame l'adjointe à la vie scolaire, on souhaitait simplement des explications relatives aux modalités de contrôle de conformité du podium, dans le temps. Explications que nous n'avons pas eues. Nous espérons également que la prochaine fois les choses seront faites en amont.

2. Mr Vasseur ou Mme Le Maire peuvent-ils répondre à notre mail transmis le 26 Mai concernant le non-respect de l'encart de l'opposition dans le Evin info ?

Une réponse vous sera prochainement annoncée

Intervention de Mr BOUYA : Mais c'est quoi la réponse ? ça ne veut rien dire ça. Donc il n'y a pas de réponse en fait.

Réponse de Mme le Maire : Vous la recevrez par mail Mr BOUYA

Notre ressenti : C'est vraiment la langue de bois, une réponse orale ne pouvait-elle pas nous être donnée pendant ce conseil municipal ? Faut-il une concertation de Madame le Maire et de Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint pour élaborer une réponse ? On marche sur la tête !

Pour information à la date du 21 juin, nous sommes toujours en attente d'une réponse... Bizarre quand lors du conseil municipal du 19 janvier dernier, Madame le Maire nous indiquait que les administrés recevaient une réponse dans un délai de 48h à 1 semaine ....

3. Pouvez-vous nous réexpliquer selon vous le rôle d'une commission ? Nous ne comprenons pas comment nous pouvons travailler en amont une commission quand l'ordre du jour qui y figure note « points ou questions à l'ordre du jour du Conseil ». (Document pour le Conseil que nous obtenons qu'après les commissions) Ne serait-il pas plus judicieux de travailler ensemble sur les points à l'ordre du jour du Conseil ? Avoir des notes de synthèses en amont de ce qui sera travaillé en commission ?

Vous m'interpellez de nouveau concernant le rôle des commissions, je vous invite à relire le règlement intérieur et à ne pas hésiter à vous renseigner auprès des collectivités. Les commissions d'Evin-Malmaison, comme dans de nombreuses communes de France, sont des organes consultatifs dont l'objectif est de préparer les délibérations du conseil municipal - il s'agit d'un lieu de discussion et de débat auquel vous n'avez pas assister en vue de ce conseil municipal.

Notre ressenti : Une fois de plus et ça en devient lassant..., Madame le Maire nous rabâche que les commissions servent à préparer les délibérations du conseil Municipal. Or il n'en est rien. Lorsque nous assistons aux commissions qui ont lieu souvent la veille du CM, à chaque fois on nous met devant le fait accompli, nous ne connaissons même pas les sujets des commissions, vu que sur nos invitations il est indiqué : « Questions mises à l'ordre du jour du Conseil Municipal ». De plus, les délibérations étant déjà prêtes et rédigées en amont cela ne donnent lieu bien évidemment à aucun débat possible, on nous demande simplement si on est pour ou contre, avis d'ailleurs, qui n'ont aucune valeur, car ce qui fait foi, c'est le vote lors

du Conseil Municipal. En l'état actuel, est ce bien utile de continuer à y participer si notre rôle consiste à dire pour ou contre telle ou telle délibération ??? Nous ne concevons pas notre rôle d'élu d'opposition dans ce sens ...

## Propreté et Environnement

1. Dans votre Evin Infos, en 1ère page, vous indiquez, à propos du traitement des difficultés liées à la pollution au plomb, que vous n'avez jamais minimisé la situation suite à la parution des résultats de l'enquête journalistique. Or, sur votre page FB, dès le lendemain de la réunion publique, vous avez expliqué que les parents d'élèves de l'école DOLTO n'avaient pas à s'inquiéter, que la pollution était contenue dans le bitume et que l'école n'était pas sous les vents dominants. (Cf capture d'écran)



**Evin-Malmaison, notre ville**

30 avr. · 🌐

Pollution Métales lourdes

Sollicitée par des habitants de la commune, une équipe de journalistes de France 5 a mené un reportage d'investigation sur le brûlant sujet de la pollution au plomb dans le cadre du Plan d'Intérêt Général. Cette enquête sera diffusée sur France 5 dans le cadre de l'émission «Vert de rage» courant septembre de cette année. Les analyses d'échantillons montrent des résultats accablants susceptibles d'affecter le développement neuro-cognitif des enfants notamment. Le problème de la pollution aux métaux lourds, plomb et cadmium en particulier est historiquement connu. Un Plan d'Intérêt Général a été mis en place par l'Etat depuis 1999, revu en 2015, sur les communes d'Evin-Malmaison, de Courcelles-les-Lens et Noyelles Godault ; ainsi notre commune est partagée en trois zones bien distinctes : une zone à 1000 ppm de plomb, une zone à 500 ppm et une zone sous ces seuils critiques. Une compensation est accordée depuis 2018 aux habitants des 2 premières zones sous la forme d'une exonération de taxe foncière de 50%.

En attendant, il convient de rassurer les habitants et plus particulièrement les parents qui scolarisent leurs enfants à l'école Dolto. La cour bitumée sur laquelle jouent principalement les enfants ne présente pas de risque majeur. L'école n'est pas sous les vents dominants qui auraient pu amener des poussières, la pollution historique se trouve confinée sous le bitume.

Le travail des journalistes permet de remettre sur le devant de la scène le douloureux problème de la pollution au plomb sur notre commune. Il faut saluer ce travail d'enquête et le rôle de vigie environnementale de l'association PIGE. Comme convenu hier soir par les élus : Christophe Pilch, président de la CAHC, Valérie Petit, maire de la commune, des parlementaires comme Mme Van Heghe et Mme Apourceau-Poly, cette enquête permet de poursuivre le combat. Outre le manque à gagner estimé à plus de 350 000 euros pour notre commune lié à l'exonération

Je vous invite à relire attentivement ce que vous mettez en avant car vous interprétez une donnée factuelle. En effet dès le lendemain de la réunion publique la commune a indiqué qu'il ressortait de l'enquête que le bitume ne présente pas de risque particulier contrairement à la terre de la cour de l'école Dolto. La position de la commune n'est pas de minimiser mais de prendre les décisions qui s'imposent aux vues des éléments en sa possession.

Notre ressenti : 2 sons de cloche différents, d'un côté Madame le Maire déclare ne pas minimiser la situation mais de l'autre, on a une pseudo explication scientifique qui nous dit mais non là il n'y a pas de danger, édifiant !! Pourtant la publication sur la page de la mairie est claire « il convient de rassurer les parents... l'école n'est pas sous les vents dominants... la pollution se trouve confinée dans le bitume » ... or, ce n'est absolument pas ce qui a été dit lors de la réunion publique et si ce n'est pas de la minimisation de la part de la mairie, qu'est-ce que c'est ???

Il convient aussi de rappeler que Mme le Maire a pris une décision (fermer l'accès aux jeux de l'école maternelle) plus de 15 jours après l'annonce des résultats, suite aux démarches effectuées via un avocat par des parents d'élèves...

2. Est-il possible de prévoir l'entretien du cimetière qui redevient dans un état inacceptable comme on l'a connu l'année dernière? De plus il faudrait prévoir le nettoyage de la voyette de la rue Zola car celle-ci sera bientôt inaccessible à cause des mauvaises herbes

Concernant l'entretien du cimetière, ce dernier a été réalisé avant votre intervention la semaine dernière. En cette période estivale où s'alternent pluie et soleil, il est difficile de prévoir .... (inaudible)

Notre ressenti : l'entretien du cimetière est un problème récurrent, mais celui-ci ne doit pas s'effectuer au coup par coup, ce n'est pas la première fois que nous abordons cette problématique et malheureusement à la date d'aujourd'hui le cimetière est dans un état déplorable

## Commerces

---

1. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi le tarif des commerçants exposants passeraient de 3 à 10€ comme cela leur a été indiqué ?

Je ne sais pas à quoi vous faites allusion, rien n'a été délibéré en conseil municipal, le dernier en date était le 8 décembre 2021 indique un tarif de 3€ pour les commerçants ambulants dans le cadre du marché municipal.

Notre ressenti : Comme par hasard, Madame le Maire n'est pas au courant, or ce tarif de 10€ a bien été communiqué à un commerçant ambulant par la municipalité

## Travaux

---

1. Pourquoi le trottoir de la rue Lamendin (face au stade) n'est toujours pas bétonné jusqu'au bout ?

Vous nous interpellez sur le trottoir de la rue Lamendin au niveau du stade, en effet il s'agit d'une spécificité technique qui nécessite une plaque qui doit être réalisée sur mesure. Donc nous sommes dans l'attente mais le nécessaire sera fait.

2. Pouvez-vous nous indiquer où en est le projet d'une aire de jeux rue Simone Veil – Les habitants sont en attente de votre retour sur le sujet ?

N'ayant pas été particulièrement sollicitée sur le sujet, nous ne prenons aucun engagement sur ce sujet.

Notre ressenti : d'un côté les riverains émettent une demande et de l'autre, il semble que ces demandes s'évaporent une fois arrivées à la mairie.

3. Il y a eu des chantiers de nuit les 25 & 26 mai dernier dans la rue Jaurès sans que les riverains soient prévenus pourquoi ?

J'ai sollicité les entreprises suite à l'intervention d'un administré mais la commune n'a pas été informée préalablement.

Notre ressenti : si les entreprises ont été sollicitées, n'était-il pas possible de leur demander quand elles étaient susceptibles d'intervenir ? ce qui aurait permis de prévenir les riverains ?

4. Les trous sont revenus dans la rue Bizet Est-ce que l'on continue les pansements dans le vent ou aller vous prendre le problème à la base ?

Des discussions sont en cours avec Maison et Cités

Notre ressenti : Toujours la même réponse pour cette problématique qui impacte malheureusement les habitants de la cité Cornuault et on n'avance pas ! On n'a vraiment pas l'impression que le problème soit pris à bras le corps

5. Où en est le projet initié sur la rue Zola depuis le 26 avril 2021 ? Peu d'avancée pour le moment malheureusement

Une rencontre est prévue prochainement avec les administrés

Notre ressenti : Là aussi une réponse pour contenter alors que ça commence à dater.... Nous espérons être convié à cette rencontre pour continuer de soutenir les riverains concernés dans cette problématique

## Solidarité

---

1. Ne serait-il pas judicieux en période électorale de mettre en place un service d'astreinte afin que les personnes âgées ou les personnes en difficultés pour se déplacer puissent être prises en charge et conduites dans leur bureau de vote ? Certaines personnes ont exprimé cette demande lors de la dernière élection présidentielle sans avoir malheureusement de réponse positive de la municipalité.

Vous indiquez que certaines personnes auraient exprimé le désir de se rendre au bureau de vote mais que on ne leur a pas donné suite. J'ignore complètement cela. Il a été répondu à toutes les demandes pour les élections présidentielles et il en sera de même pour les législatives.

Notre ressenti : c'est un peu ce qu'on disait plus haut dans un autre domaine, il semble que les demandes de certains administrés n'aboutissent pas en mairie car Madame le Maire n'est jamais au courant. En outre, notre question est une proposition mais bien entendu Madame le Maire ne la retient pas.

## Solidarité

---

1. Récemment, les président(e)s d'association ont reçu un courrier mentionnant de « veiller au retrait de vos affichages associatifs apposés en dehors des panneaux prévus spécifiquement à cet effet » Où sont situés ces panneaux dédiés aux associations ? Est-ce à dire que lors de l'organisation d'un évènement, une association n'a plus le droit d'apposer une affiche par exemple au niveau des différentes entrées de la commune ?

Vous évoquez le courrier reçu par les associations sur l'affichage sauvage dans la commune, en effet, il a été demandé de retirer une fois les manifestations passées leurs pancartes et affiches systématiquement car ce n'est pas fait.

Intervention de Mr DORNE : C'est la formulation du courrier qui porte à confusion. Il n'est pas précisé que c'est le retrait de l'affichage après l'évènement, c'est pourquoi beaucoup de présidents d'association ont compris que ça pouvait bloquer pour l'affichage.

Notre ressenti : Hormis le courrier mal formulé, nous n'avons pas obtenu de réponse à la question posée, nous ne savons toujours pas où sont situés les panneaux dédiés aux associations

2. Pourquoi sanctionner toutes les associations en interdisant le prêt du barbecue pour des questions d'hygiène ? Les associations qui le rendent en bon état et en toute propreté devraient pouvoir l'emprunter à nouveau

Concernant le barbecue, effectivement il n'est plus aux normes au niveau de la sécurité, il n'est plus prêté à aucune association car cela engage la responsabilité de Mme le Maire et des présidents d'association. La mairie ne souhaite plus le prêter.

Intervention de Mme le Maire : Et c'est tant mieux !

Notre ressenti : déjà que les subventions baissent, les associations ne peuvent même plus compter sur le prêt de matériel de la mairie... Nous espérons que la municipalité va rapidement se rééquiper en matériel pour permettre aux associations d'organiser correctement leurs manifestations ....

3. Certaines associations organisent parfois un même jour différents évènements sur la commune et ont besoin pour la réalisation de celles-ci de matériels divers (barnum,

tonnelles, tables, chaises, etc..) Quelles sont vos ressources actuelles pour assurer ces besoins en matériels des associations ?

Au niveau du prêt de matériel, la commune met tout en œuvre pour répondre aux besoins des associations pour leur manifestation. Nous les invitons à faire part, le plus en amont possible leurs besoins et demandes

Notre ressenti : Là encore pas de réponse claire à la question posée, on demandait en fin de compte les moyens matériels dont dispose la commune.

D'autre part, si on met cette réponse en lien avec celle sur le podium des kermesses une demande réalisé 2 mois en amont de l'évènement n'est-elle pas assez anticipée pour la municipalité ?